

SALLE DES FETES

Rue Verte

60210 – CEMPUIS

CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT : Type L – 4^{ème} catégorie

Textes applicables : Code de la construction et de l'habitation (art.R123.1 à R123.55)

CONVENTION ENTRE LE LOUEUR ET L'UTILISATEUR DE LA SALLE POUR ORGANISER LE SERVICE DE SECURITE

I - CONSIGNES DONNEES PAR LE LOUEUR A L'UTILISATEUR

- Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Prendre éventuellement, sous l'autorité du loueur, les premières mesures de sécurité
- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique

II - RENSEIGNEMENTS DIVERS

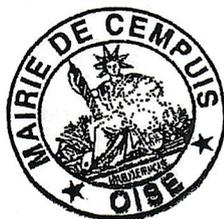
- IDENTITE DE L'UTILISATEUR assurant les missions définies ci-dessus :
- EFFECTIF MAXIMAL AUTORISE : 151
- TARIF HABITANT DE CEMPUIS : 150 € (cent cinquante euros) chèque à établir à l'ordre du TRESOR PUBLIC (300€ (trois cents euros) Tarif extérieur CEMPUIS)
- PERIODES, JOURS ET HEURES D'UTILISATION DU LOCAL :
- DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE (consignes et moyens de secours à disposition)
- COORDONNEES DE LA (DES) PERSONNE (S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE.

III - ATTESTATION CERTIFIANT CETTE CONVENTION

- Je, soussigné, Mr, Mme utilisateur de la salle des Fêtes de CEMPUIS, certifie avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité données par le loueur et je m'engage à les respecter.
- J'ai procédé avec le loueur à une visite du local et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours.
- J'ai reçu du loueur une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose ce local.

Fait à CEMPUIS, le

LE LOUEUR



L'UTILISATEUR

Un exemplaire de cette convention est annexé au registre de sécurité

- Fourni une attestation de garantie civile